



COMITE DE L'HERAULT



CdC-F 2017



Le Crès, le 21 février 2017

à Mesdames, Messieurs les Président(e)s d'Association

Objet : Championnat Départemental des Clubs Féminins 2017

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous informer de la reconduction pour la saison 2017 du Championnat Départemental des Clubs Féminins (CDC-F).

Nous vous remercions de bien vouloir relayer, auprès de vos licenciées féminines, cette information afin que ce championnat soit connu de toutes.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint :

- le règlement de la compétition ;
- l'acte de candidature à retourner **dès que possible. Réception au plus tard le lundi 13 mars 2017** au siège administratif à Le Crès, accompagné du(ou des) chèque(s) d'inscription de 20 € par équipe à inscrire, établi à l'ordre du CD34 FFPJP.
- La composition du comité de pilotage.

Nous espérons que cette compétition sportive et conviviale suscitera, tout comme les deux championnats précédents, auprès de vos licenciées un réel engouement et nous restons à votre écoute.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos salutations amicales et sportives.

Les co-présidentes de la
Commission Féminine
du CD 34

Le Trésorier général
du CD 34

Le Secrétaire général
du CD 34

Le Président
départemental
du CD34

Cathy PORTA/Isabelle RIGAUD Alain VEYSSIERE

Jean-Paul RIGAUD

Henri GARCIA

P.J. Ann. : 3 (Règlement ; acte de candidature ; comité de pilotage).



COMITE DE L'HERAULT



CdC-F 2017



REGLEMENT : Championnat départemental des clubs Féminins

- Ouvert à toutes les catégories féminines (B, M, C, J, S).
- Se déroulant de début avril à fin juillet dernier délai. Les jours et horaires des rencontres sont laissés au libre choix des clubs, après entente entre eux.
L'envoi des feuilles de match devra s'effectuer dès le lendemain de la rencontre.
- **Phases finales :**
 - 1/8 et 1/4 de finales : Le dimanche 8 octobre 2017 lieu à définir**
 - 1/2 et finale : le dimanche 15 octobre 2017 lieu à définir**
- **Dates du CRC-F (Régional = Ligue) : 1^{er} tour 21 et 22 octobre 2017 à 14h dans l'Hérault (MTP ST MARTIN).**
- **2^{ème} tour : 4 et 5 novembre 2017 à 14h dans le Gard (Les Salles du Gardon).**
- **3^{ème} tour (Finale) : 18 et 19 novembre 2017 à 14 h 00 à Narbonne.**
- **3 équipes seront à qualifier pour le CRC-F2017 (Ligue) en plus des 3 équipes déjà qualifiées au titre de 2017 (Amicale Bouliste Mudaison ; Villeneuve les Maguelone ; Pétanque Mézoise).**

Non limitation du nombre d'équipes.

- Panachage autorisé à hauteur de 3 clubs par équipe dans ce cas indiquer **dès l'inscription** le panachage (**attention l'homogénéité est obligatoire au niveau régional et national : directives fédérales**).
- Possibilité pour un club d'engager plusieurs équipes (homogènes ou non).
- Si plusieurs équipes inscrites pour un club : impossibilité pour une joueuse de changer d'équipe en cours de compétition (phases finales incluses).
- Possibilité de modifier l'ordre des rencontres qui sera déterminé par le tirage.
- N'interdit pas aux féminines de pouvoir jouer dans le CdC seniors.
- Equipes formées au minimum de 4 joueuses et au maximum de 6 joueuses (4 + 2 remplaçantes) sur la feuille de match.
Le remplacement n'est pas autorisé dans les tête-à-tête. Un remplacement est autorisé dans chacune des deux doublettes de la seconde phase et un seul dans la triplète de la 3^{ème} phase. On ne peut donc pas remplacer les 2 joueuses de la même doublette ni 2 joueuses de la triplète. Les joueuses sorties ne peuvent plus rentrer dans la même phase en cours. Chaque remplacement envisagé doit être signalé par le coach ou la capitaine de l'équipe (qui a le droit de jouer), au coach ou capitaine de l'équipe adverse, à l'arbitre (ou responsable du club), lors de la mène précédant le remplacement. La joueuse ayant pratiqué le tir de précision n'a pas le droit de remplacer une joueuse dans la triplète.
- Déroulement des rencontres :

Phase 1 :	4 tête-à-tête	à 2 points	=	4 x 2 = 8 points
Phase 2 :	2 doublettes	à 4 points	=	2 x 4 = 8 points
Phase 3 :	1 triplète	à 4 points	=	1 x 4 = 4 points
	1 tir de précision ou tir de précision simplifié	à 4 points	=	1 x 4 = 4 points

Total du match : 8 + 8 + 4 + 4 = 24 points, de telle sorte que le match nul est possible.
- **Dernier délai pour la réception des inscriptions : lundi 13 mars 2017.**



COMITE DE L'HERAULT



CdC-F 2017



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES CLUBS FEMININS 2017

ACTE DE CANDIDATURE

A retourner *dûment complété* et accompagné d'un chèque de 20 € par équipe à inscrire à :
Comité de l'Hérault - FFPJP – Commission Féminines - Square Jean Jaurès - 34920 LE CRES
Dernier délai pour la réception des inscriptions : lundi 13 mars 2017.

Je soussigné(e) :

Président(e) de l'Association :

Secteur :

Adresse de correspondance :

.....

Tél. :

Mél : (obligatoire, écrire lisiblement svp).....

DECLARE :

- faire acte de candidature à cette compétition pour la saison 2017 ;
- demander l'inscription de équipe(s) ;

Si équipe(s) non homogène(s) préciser obligatoirement, dès l'inscription, le(s) club(s) « partenaire(s) » :

.....
.....
.....

- joindre le ou les chèques correspondants exigés (établi(s) à l'ordre du CD34 FFPJP).

Fait à le 2017

Signature du(de la) Président(e) et tampon du Club	Reçu au CD34 le Signature
--	--

Le tirage des poules sera transmis suite aux engagements ainsi que les feuilles de match et de tir



COMITE DE L'HERAULT



CdC-F 2017



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES CLUBS FEMININS 2017

COMITE DE PILOTAGE

Référents : Yves VITOU (vitou.yves@gmail.com) 06 19 52 41 63

Membres :

Thierry RUIZ (paulpetit34@yahoo.fr) 06 14 40 42 36

Jane FUMERON (jane.fumeron@laposte.net) 06 16 11 59 51

INFORMATION IMPORTANTE

ENVOI DES FEUILLES DE RESULTATS AU CD34

Comité de l'Hérault - FFPJP – Commission Féminines –
2, Square Jean Jaurès - 34920 LE CRES